



# FRANÇOIS-HENRI BRIARD

## DANS LES PAS DE TOCQUEVILLE

**REBOND** L'AVOCAT À LA COUR DE CASSATION ET AU CONSEIL D'ÉTAT, GRAND ADMIRATEUR DES ÉTATS-UNIS, VIENT D'ÉCRIRE « VIVRE LIBRE ».



**Yves Thréard**  
ythreard@lefigaro.fr

**L** a l'élégance des gens bien éduqués et la bienveillance de ceux qui font de la générosité une priorité. La première de ces deux qualités, sans doute l'a-t-il apprise de ses parents, de son père Jacques, officier supérieur. La seconde ne va pas de soi lorsque l'on est avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, métier qui forge plutôt, préjuge-t-on, un caractère sans concession doublé d'une réputation de « tueur ».

Pourtant, toute sa carrière le prouve, François-Henri Briard, qui fête ses 64 ans en ce mois de septembre, est d'abord un homme de dévotion. Dévoué à sa patrie: il est capitaine de frégate de la réserve citoyenne et a participé, à ce titre, à la mission Jeanne d'Arc 2019. Dévoué à sa grande famille, son épouse Véronique et leurs six enfants. Dévoué à ses amis qu'il ne manque jamais de rassembler pour leur faire partager et vivre ses passions: ils ont pour nom Pierre-Olivier Sur, ancien bâtonnier de Paris, Bernard Stirn, ancien conseiller d'État, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, M<sup>e</sup> Pierre Mas-

quart, proche parmi les proches, à la ville comme au cabinet...

L'une de ses passions, donc, s'appelle les États-Unis, pays dont il est tombé amoureux très jeune. Ses grands espaces, ses paysages, son cinéma, sa littérature l'ont conquis. Et, évidemment, pour un juriste, une certaine idée du droit et de la liberté qui prévaut outre-Atlantique. C'est là-bas que le jeune avocat parisien va enrichir sa réflexion, qu'il vient de développer dans *Vivre libre*, livre paru aux Éditions Ipanema et préfacé par le général Jean-Louis Georgelin, ancien chef d'état-major des Armées, en charge actuellement de la reconstruction de Notre-Dame de Paris.

« Nul ne peut comprendre le fondement des libertés modernes issues du rationalisme des Lumières s'il ignore la dimension franco-américaine de ces droits », écrit Briard, en soulignant le rôle déterminant de Thomas Jefferson et du marquis de La Fayette sur ce front. Son ouvrage est d'autant plus salutaire qu'il remet à sa juste place le chœur des pleureuses chagrénées par un prétendu recul des libertés en France. Dénoncer la « dictature sanitaire » est aujourd'hui très à la mode! Dans une savante et documentée démonstration de plus de 180 pages, le plaideur, doué de la voix grave qui sied à ce rôle, souligne qu'il n'est pas de liberté sans responsabilité ni ordre public. Les libertés individuelles et collectives, insiste-t-il, « leurs titulaires refusent paradoxalement souvent d'en assumer

aussi bien la conscience responsable que les devoirs qui y sont attachés ».

« Dans le désarroi contemporain, le désordre revendicatif et ce qui relève parfois de la névrose juridique », les développements de François-Henri Briard sonnent comme des rappels à la raison. Jamais une époque comme la nôtre n'a connu, selon lui, un arsenal juridique aussi étoffé pour se protéger. Il cite en référence la QPC (question prioritaire de constitutionnalité), qui permet, depuis 2008, à un particulier de contester le bien-fondé constitutionnel d'une loi. Il sera d'ailleurs, avec son regretté confrère Arnaud Lyon-Caen, l'auteur d'une des premières QPC de l'histoire judiciaire française. Il faut l'entendre raconter cet épisode au cours duquel les ex-présidents Giscard d'Estaing et Chirac ont siégé ensemble pour la seule fois, rue de Montpensier.

En digne héritier d'Alexis de Tocqueville, l'avocat n'a pas une conception théorique, livresque de l'Amérique. C'est une terre qu'il laboure depuis des décennies, une société qu'il fréquente assidûment tous les ans. Administrateur de l'université Sarah Lawrence à New York, il est aussi membre de la Federalist Society, l'une des organisations juridiques les plus influentes du pays, surtout dans les milieux du Parti républicain. Il ne manque jamais son congrès annuel à Washington, où il convie des amis et confrères français.



François-Henri Briard peut également s'enorgueillir d'avoir été reçu deux fois en tête à tête dans le Bureau ovale de la Maison-Blanche. En octobre 2008, par George W. Bush et, dix ans plus tard, par Donald Trump.

### Une longue amitié

Mais c'est une autre rencontre, beaucoup plus durable et profonde, qui a marqué ses séjours en Amérique. « *Ma vision du droit, reconnaît-il, a été très influencée par Antonin Scalia, à qui ce livre est dédié. J'ai eu la chance d'être l'ami de ce titan du droit pendant plus de vingt ans, capable de faire référence au Talmud, au code de Justinien ou à Montesquieu.* » C'est en 1993 que François-Henri Briard fait la connaissance de ce membre de la Cour suprême des États-Unis, point de départ d'une longue amitié ponctuée par une visite annuelle à la Cour, des correspondances, des articles partagés, un voyage en Louisiane, des moments festifs et la fondation de l'Institut Vergennes, du nom du ministre des Affaires étrangères de Louis XVI, proche des Américains. « *Ne vous laissez influencer par rien, aucune idée reçue, recommande Antonin Scalia à son disciple, le texte, rien que le texte, recherchez l'interprétation la plus simple.* » Scalia est mort en 2016. Briard, lui, a eu maintes fois l'occasion d'expliquer dans la presse française la jurisprudence de la Cour suprême, dont le fonctionnement est beaucoup plus subtil qu'on ne le dit souvent sur le Vieux Continent. « *Ses juges le sont au plus haut sens du terme déclare-t-il, ils se tiennent loin du cirque politique et médiatique, ils ne sont ni de droite ni de gauche.* »

Et la justice française, quel regard porte-t-il sur elle ? Dans un entretien récemment accordé au magazine *Opinion internationale*, François-Henri Briard l'exprime clairement : « *Il nous faut en France un pouvoir judiciaire plus affirmé. (...) Il faut cesser de parler d'autorité judiciaire ; la justice est un pouvoir qui équilibre les deux autres ; les libertés ne s'en porteront que mieux.* » Et l'intéressé de pointer que « *les États-Unis ont de ce point de vue été beaucoup plus volontaires* » que la France. Sans doute le poids de l'histoire et le souvenir des débordements de

la justice de l'Ancien Régime, d'après François Henri Briard... ■



FRANÇOIS BOUCHON/LE FIGARO